

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

## RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017 ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE



**Chers (es) Lepageois, Lepageoises,**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 4 juin 2018, je fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L.

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un déficit de 16 288\$, résultant par de l'investissement dans les infrastructures municipales et dans le réseau routier. Des recettes se chiffrant à 811 562\$, comparativement aux dépenses et affectations de 827 852\$, tel qu'audité par le vérificateur.

Les charges des frais obligatoires incontournables ou des quotes-parts non discutables :

- Quote-part de la MRC : 80 598\$
- Sûreté du Québec : 40 661\$
- Gestion des matières résiduelles : 52 377\$
- Salaires des employés et des élus incluant les cotisations : 121 130\$

La valeur imposable totale des immeubles inscrits au rôle d'évaluation de la municipalité pour 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de l'ordre de 41 794 000\$.

### **RÉALISATION 2017**

Au cours de l'année, la municipalité a réalisé des travaux dans le rang 4 Est et rang 4 Ouest et rang 5 Ouest, tels que le remplacement de ponceau et des travaux d'asphaltages. Ainsi, que des travaux d'améliorations de l'accise du chemin dans la Route Harton.

L'acquisition du terrain au 52, rue du Lac. La rénovation de la toiture de la salle municipale et l'amélioration de l'extérieur de la salle avec le Comité de Développement Concert 'Action.

### **ORIENTATIONS 2018**

Nous prévoyons toujours de faire des travaux d'asphaltage, de drainage de fossé dans les rangs. L'amélioration des bâtiments municipaux tels la cuisine de la salle municipale et l'embellissement de notre municipalité. La confection d'un logo et enseigne à l'entrée de notre municipalité.

Vous êtes invité à assister aux séances de conseil municipal qui ont lieu les premiers lundis de chaque mois, sauf lors de jours fériés. Vous pourrez voir le calendrier des séances sur le site internet.

Au nom du conseil, je tiens à remercier les membres du personnel pour leur engagement et leur support, ce qui est essentiel au bon fonctionnement de la municipalité.

Merci

Magella Roussel, maire

**LES HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL SONT :  
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 11H00 ET DE 12H00 À 16H00  
LE VENDREDI DE 8H30 À 12H00**